



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquante-deuxième session
«Cinquante ans du CSA –
***Œuvrer ensemble pour un monde libéré de la faim et de la malnutrition*»**

Rome (Italie), 21-25 octobre 2024

GUIDE DE LA 52^e SESSION DU CSA

Bienvenue à la 52^e session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui se tient du 21 au 25 octobre 2024 selon des modalités hybrides, à Rome (Italie).

Créé en 1974, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été réformé en 2009 avec l'ambition d'en faire la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte du système des Nations Unies au service de la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous. Dans le cadre d'une approche multipartite et inclusive, les membres et les parties prenantes du CSA élaborent et adoptent des recommandations et des orientations en matière de politiques sur des thèmes très divers en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, l'objectif étant de parvenir à la concrétisation universelle du droit à l'alimentation.

L'année 2024 marque le cinquantième anniversaire du CSA et le vingtième anniversaire de l'adoption des Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. À cet égard, la 52^e session du CSA offre une occasion importante de dresser le bilan des progrès accomplis et de réfléchir à la manière de favoriser la collaboration en vue de relever les défis actuels et à venir.

La session s'ouvrira sur les déclarations liminaires de représentants de haut rang d'organismes des Nations Unies. Elle se poursuivra par une discussion sur le renforcement de l'action coordonnée face à la crise alimentaire, au cours de laquelle les participants examineront la dernière édition de *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, le rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative et un exposé sur les initiatives internationales en cours en matière de lutte contre la faim et la pauvreté.

Lors de sa 52^e session, le CSA devrait adopter trois documents: les recommandations de politique générale sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le plan d'action visant à améliorer la connaissance, l'appropriation, l'utilisation et l'utilité des produits du CSA relatifs aux politiques, et la version actualisée de la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

En outre, la session comprendra une séance destinée à faire le point sur les progrès accomplis dans l'utilisation et l'application des Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi qu'une séance consacrée à l'examen de la mise en œuvre des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La session sera l'occasion d'échanger des opinions concernant le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) ayant trait au renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale. Elle donnera également la possibilité aux participants de débattre du rôle essentiel du travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires et de réfléchir aux synergies qu'il serait possible de créer entre les activités menées par le CSA et l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de convergence des politiques.

ORGANISATION DE LA 52^e SESSION DU CSA

Dates et format: Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024. La session du CSA et les manifestations parallèles se dérouleront dans un format hybride. Voir la dernière page pour obtenir de plus amples informations sur les manifestations parallèles prévues.

Séances plénières du matin: 10 h - 13 h (heure de Rome).

Séances plénières de l'après-midi: 15 h - 18 h (heure de Rome).

Séances plénières du soir: lundi 21 et mercredi 23 octobre, 18 h - 21 h (heure de Rome)

Comité de rédaction: jeudi 24 octobre à 18h30 et vendredi 25 octobre à 8 h 30 Lieu: siège de la FAO, Salle du Liban

Modalités: La 52^e session du CSA sera organisée dans un format hybride: certains orateurs de haut niveau, membres et participants seront présents en personne au siège de la FAO, à Rome, tandis que d'autres participants se joindront à eux en ligne via Zoom (format «réunion»). Les séances plénières pourront également être suivies en webdiffusion.

Participation et langues de travail: La 52^e session du CSA est ouverte à tous les membres du Comité, observateurs et autres participants. Les séances plénières officielles se dérouleront dans toutes les langues de la FAO (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

Temps de parole et participation de haut niveau: Les réunions de la 52^e session du CSA se prêteront à un dialogue et à des échanges constructifs. Les délégués sont priés de faire des interventions succinctes (de trois minutes au maximum) et étroitement liées au point examiné. Les ministres ou les représentants régionaux disposeront de cinq minutes pour leurs déclarations, comme il est d'usage au sein du CSA. Il n'est pas prévu que de longues déclarations formelles soient prononcées, mais les présentations dont la longueur dépasse les délais impartis peuvent être transmises par voie électronique au secrétariat du CSA, qui les mettra à disposition sur son site web public. Un système de feux de signalisation aidera les délégués à gérer le temps qui leur est attribué.

Il est demandé à tous les délégués d'envoyer leur déclaration par courrier électronique à l'adresse cfs@fao.org, au moins une heure avant la séance concernée, pour que les interprètes puissent en prendre connaissance aux fins de son interprétation dans les six langues officielles de la FAO, et pour qu'elle soit publiée (en langue originale) dans la section prévue à cet effet sur la page web de la 52^e session du CSA.

Dans l'éventualité où la délégation d'un membre compterait des personnalités de haut niveau (ministre, vice-ministre, secrétaire d'État ou fonctions équivalentes), elle est priée d'en informer le secrétariat, qui accordera à ce chef de délégation un rang de priorité sur la liste des orateurs.

Procédure d'inscription pour les États membres et non membres: Les représentants désignés pour assister à la 52^e session du CSA sont priés de s'inscrire en ligne sur le site web des représentants permanents auprès de la FAO, dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse <https://www.fao.org/members-gateway/home/fr/>, avant le 13 septembre 2024.

Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site.

Inscription des autres participants: Les observateurs et les autres participants désignés pour participer à la 52^e session du CSA sont priés d'envoyer, le 13 septembre 2024 au plus tard, un courrier électronique indiquant leurs nom, prénom, organisation, titre officiel, adresse et adresse électronique à CFS52-Registration@fao.org. Des liens personnels d'accès à la réunion en ligne seront communiqués après réception des informations susmentionnées.

Demandes de renseignements: Veuillez contacter le secrétariat du CSA à l'adresse cfs@fao.org.

Pour en savoir plus: Veuillez consulter la [page web de la 52^e session du CSA](#), sur laquelle les dernières informations et les documents relatifs à la session seront publiés.

I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION (pour information et pour décision)

Ce point prévoit la confirmation de la composition du Comité, l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires de la 52^e session du CSA et la désignation des membres du Comité de rédaction. Par ailleurs, le Comité sera invité à examiner et à adopter le document décrivant les modalités relatives à l'élaboration du rapport final de la 52^e session du CSA.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/1/Rev.1 – Ordre du jour provisoire de la 52^e session du CSA
- CFS 2024/52/Inf.1 – Calendrier provisoire de la 52^e session du CSA
- CFS 2024/52/Inf.2 – Guide de la 52^e session du CSA
- CFS 2024/52/Inf.4 – Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- CFS 2024/52/2 – Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 52^e session du CSA

II. RENFORCEMENT DE L'ACTION COORDONNÉE FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE – *L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2024* (pour information et examen)

La session sera ponctuée par:

- a) Des déclarations liminaires prononcées par les personnes suivantes ou leurs délégués (les déclarations seront publiées sur la page web où figurent les documents de la 52^e session du CSA):
- le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU);
 - le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA);
 - la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM);
 - le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies;
 - le Président du Conseil économique et social des Nations Unies;
 - la Présidente du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - la Présidente du CSA.

- b) Un exposé de M. Maximo Torero Cullen, Économiste en chef (FAO), dans lequel il présentera les principales conclusions du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024* et les incidences que celles-ci auront sur les politiques du CSA;
- c) Une présentation du rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires;
- d) Des exposés donnés par des représentants d'initiatives internationales de lutte contre la faim et la pauvreté;
- e) Des déclarations de délégués sur l'action coordonnée face à la crise alimentaire mondiale. Les délégations souhaiteront peut-être mettre l'accent sur:
 - les défis les plus urgents et les mesures prioritaires correspondantes – stratégies, politiques ou programmes – qui ont été prises par leur pays ou leur collectivité;
 - les actions prioritaires à mener au niveau mondial pour renforcer l'action coordonnée.

À la fin de la session, un projet de conclusions sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/3 – Renforcer l'action coordonnée face à la crise alimentaire – *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* – Projet de conclusions
- CFS 2024/52/Inf.15 – Édition 2024 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*
- CFS 2024/52/Inf.16 – Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires
- CFS 2024/52/Inf.17 – Note d'information sur les initiatives internationales en cours en matière de lutte contre la faim et la pauvreté
- CFS 2024/52/Inf.18 – Document de synthèse du HLPE-FSN sur les crises alimentaires aiguës engendrées par des conflits: interventions possibles à la lumière des situations d'urgence actuelles

III. MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE: FAIRE PROGRESSER L'ASSIMILATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE (pour information et examen)

L'importance que revêt la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale transparaît dans la vision portée par le CSA après sa réforme et consiste à «[lutter] pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale» (Directives sur le droit à l'alimentation [[CFS 2009/2.Rev2](#)]). Dans le document relatif à la réforme du CSA, il est reconnu que le droit fondamental à une alimentation adéquate est essentiel à la sécurité alimentaire.

Les [Directives sur le droit à l'alimentation](#), adoptées par le Comité à sa 30^e session, en octobre 2004, tiennent compte d'un grand nombre d'idées et de principes importants, notamment l'égalité, la non-discrimination, la participation et l'inclusion, l'obligation de rendre des comptes et la primauté du droit, ainsi que le principe selon lequel tous les droits humains sont universels, indivisibles, étroitement liés et interdépendants. Elles aident les pays et autres parties prenantes à élaborer et à adopter un large éventail de mesures visant notamment à garantir la disponibilité de nourriture en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires des individus, l'accessibilité physique et économique pour tous, y compris les groupes vulnérables, d'aliments adaptés, exempts de substances nocives et acceptables dans la culture concernée, et les moyens de s'en procurer.

La manifestation thématique mondiale de la 52^e session du CSA, qui coïncide avec le 20^e anniversaire des Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, sera l'occasion de dresser le bilan de leur utilisation et de leur application. La manifestation permettra aux participants de se pencher sur les progrès réalisés au cours des 20 dernières années, de mettre en évidence les meilleures pratiques et les enseignements tirés, mais aussi de cerner les défis qui restent à relever et de poser les jalons de nouvelles initiatives en faveur de la concrétisation du droit à l'alimentation.

Elle fera fond sur les expériences et les bonnes pratiques attestées d'un large éventail de parties prenantes en matière d'utilisation et de mise en œuvre de ces Principes et permettra de suivre les progrès réalisés à cet égard aux niveaux mondial, régional et national.

Déroulement de la séance:

- Présentation liminaire par XXX;
- Discussion animée par un modérateur, avec la participation de membres de premier plan du CSA et échanges entre les intervenants et le public;
- Interventions des participants.

Les délégués sont invités à faire part de leurs points de vue en répondant aux questions directrices suivantes:

1. De quelle façon votre pays ou votre collectivité a-t-il utilisé les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale?
2. Veuillez présenter les bonnes pratiques et les expériences réussies dans le cadre de vos efforts en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate. Veuillez indiquer les succès les plus marquants.
3. Quels ont été les difficultés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des Directives sur le droit à l'alimentation?
4. Selon vous, quelles sont les actions prioritaires à mener pour progresser vers la concrétisation du droit à une alimentation adéquate pour tous à l'avenir?

Un projet de conclusions sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/4 – Manifestation thématique mondiale: Faire progresser l'assimilation des Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Projet de conclusions
- CFS 2024/52/Inf.19 – Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

- CFS 2024/52/Inf.20 – Suivi de l'utilisation et de l'application des Directives volontaires du CSA à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale

IV. RENFORCER L'IMPACT DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES: ADOPTION DU PLAN D'ACTION VISANT À RENFORCER L'UTILISATION DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES (pour décision)

Faisant suite aux consultations multipartites menées au sein d'un groupe de travail à composition non limitée pendant la période intersessions, la présente session a pour objectif de faire approuver, en séance plénière, le plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques.

Le plan d'action a pour but de présenter une feuille de route, assortie d'actions destinées aux différentes parties prenantes du CSA chargées de promouvoir l'utilisation des produits de politique générale du CSA aux niveaux mondial, régional, national et local aux fins de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

La séance sera également l'occasion de recueillir des expériences et des exemples concrets sur l'utilisation et l'intégration des produits du CSA dans les politiques, les programmes et les cadres juridiques nationaux.

Déroulement de la séance:

- Présentation de la version finale du plan d'action par M^{me} Josyline Javelosa (Philippines) et M^{me} Ronit Gerard (États-Unis), co-rapporteuses du Groupe de travail à composition non limitée sur l'utilisation des produits du CSA;
- Adoption du plan d'action;
- Présentation principale;
- Déclarations et engagements de membres et de participants dans l'assistance.

Éventuelles questions directrices à examiner:

1. Parmi les recommandations contenues dans ce plan d'action, quelles sont celles que votre pays, collectivité, ou institution prévoit de traiter en priorité et quelles seront les activités concrètes à mener?
2. Étant donné que ce plan d'action se veut un guide et un point de départ vers un processus évolutif fondé sur différentes expériences, pratiques et actions, quelles sont les principales mesures à prendre pour favoriser les efforts conjoints et la collaboration en vue de promouvoir l'utilisation des produits de politique générale du CSA à tous les échelons?

Un projet de décision sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/5 – Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques
- CFS 2024/52/6 – Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques – Projet de décision

V. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030 (pour décision)

Les membres du CSA seront invités à examiner la mise à jour annuelle de la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027, telle qu'établie par le Bureau en concertation avec le Groupe consultatif.

La présidente du CSA présentera le document CFS 2024/52/11 et invitera les parties prenantes du CSA à prendre la parole.

À l'issue du débat, un projet de décision sera présenté en séance plénière, pour adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/7 – Programme de travail pluriannuel du CSA pour la période 2024-2027 – Mise à jour de la section à évolution continue et projet de décision
- CFS 2024/52/Inf.21 – Rapport intérimaire annuel du CSA 2024

VI. S'INTÉRESSER AUX MULTIPLES DIMENSIONS DES INÉGALITÉS: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (pour décision)

Suite à la publication, en 2023, d'un rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition consacré à ce sujet, et de la tenue, en 2024, de consultations et de négociations multipartites, le Comité devrait adopter les recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Pendant la séance, les parties prenantes du CSA auront la possibilité de mettre en commun leurs idées et leurs propositions sur la manière de promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application des recommandations de politique générale à tous les niveaux, afin de réduire les inégalités dans les systèmes alimentaires et les systèmes connexes, mais aussi au sein des pays et d'un pays à l'autre.

Déroulement de la séance:

- Présentation du projet de texte final des recommandations de politique générale, par M^{me} Lara Lobo (Brésil), Rapporteuse du processus de convergence des politiques sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- Adoption des recommandations de politique générale.
- Allocution liminaire par XXX
- Interventions des participants

À la fin de la session, un projet de décision sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/8 – Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- CFS 2024/52/9 – Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de décision

VII. PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LE LONG DU CONTINUUM RURAL-URBAIN: RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE (pour examen)

Après la publication du rapport du HLPE sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale en juillet, ce point de l'ordre du jour marquera le lancement du processus de convergence des politiques du CSA concernant ce domaine thématique. L'objectif de cette séance est de permettre au CSA, réuni en séance plénière, d'examiner certaines des conclusions qui figurent dans le rapport du HLPE et de formuler des orientations liées aux questions qui seront abordées lors de la mise au point des recommandations de politique générale du CSA dans ce domaine.

Déroulement de la séance:

Ce point de l'ordre du jour sera divisé en deux parties:

a) PRÉSENTATION DU RAPPORT DU HLPE-FSN

Cheffe de l'équipe chargée d'établir le rapport du HLPE et chercheuse principale à l'African Centre for Cities de l'Université du Cap, M^{me} Jane Battersby exposera brièvement les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport, en mettant l'accent sur les incidences que celles-ci auront sur le processus de convergence des politiques du CSA.

b) DÉBAT DES DÉLÉGUÉS SUR LES RÉSULTATS DU RAPPORT

Les délégués sont invités à faire part de leurs points de vue en répondant aux questions directrices suivantes:

1. Quels sont les domaines d'action prioritaires qui doivent être abordés dans le cadre du processus de convergence des politiques du CSA?
2. De quelle manière le CSA peut-il encourager la participation des gouvernements locaux à l'élaboration de politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition?
3. Comment le CSA peut-il tirer parti des initiatives et données d'expérience pertinentes en matière de renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition?
4. À la fin de la session, un projet de conclusions sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/10 – Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale – Projet de conclusions
- CFS 2024/52/Inf.22 – Rapport du HLPE-FSN sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale (2024)

VIII. PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (pour information et examen)

Les systèmes agricoles et alimentaires constituent une source essentielle d'emplois dans de nombreux pays, notamment les pays en développement, puisqu'ils fournissent un emploi à plus de 1,23 milliard de personnes dans le monde. Si la transformation rurale tend à réduire le nombre de personnes employées dans le secteur de la production primaire, elle peut en revanche offrir des perspectives d'emploi dans les segments intermédiaires et en aval des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Cependant, malgré leur contribution essentielle, les travailleurs des systèmes agricoles et alimentaires ont longtemps été sous-payés et sous-estimés, et eu un accès limité à la protection sociale, tout en étant confrontés à des risques professionnels, notamment environnementaux, à la pauvreté et à l'augmentation de l'insécurité alimentaire. À l'échelle mondiale, deux tiers des personnes extrêmement pauvres travaillent dans l'agriculture. Un quart de la main-d'œuvre agricole est en situation d'extrême pauvreté.

Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes et de promouvoir le travail décent pour tous les acteurs des secteurs agricole et alimentaire afin d'assurer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, plus résilients et plus inclusifs.

Ayant à l'esprit l'objectif global qui consiste à éliminer la faim et la malnutrition, à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous et à contribuer à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation, le Comité a décidé d'organiser un débat en séance plénière, en octobre 2024, consacré à la promotion du travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires, le but étant de souligner le rôle essentiel que celui-ci joue dans ces systèmes du point de vue du droit à l'alimentation. La session servira également de plateforme permettant aux parties prenantes concernées de se pencher sur les synergies et les complémentarités qui pourraient exister entre les accords de politique générale du CSA et les activités menées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de convergence des politiques.

Déroulement de la séance:

Discours liminaire par la Présidente du CSA, puis:

- Présentation principale par un représentant de l'OIT
- Table ronde animée par M^{me} Christine Campeau, directrice de la politique mondiale pour les systèmes alimentaires et nutritionnels (CARE), en présence de parties prenantes concernées, notamment des représentants de gouvernements des régions Asie-Pacifique (à confirmer) et Afrique (à confirmer), ainsi que de M^{me} Svetlana Boincean, coordinatrice agricole (Union internationale des travailleurs de l'alimentation [UITA]) pour le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA), et de M. Chris Hogg, vice-président et responsable mondial des affaires publiques (Nestlé) pour le Mécanisme du secteur privé (MSP),
- Interventions des participants.

Les délégués sont invités à faire part de leurs points de vue en répondant aux questions directrices suivantes:

D'après votre expérience, quels ont été/sont les défis à relever et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour promouvoir le travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires, et comment les Principes directeurs de l'OIT pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire pourraient compléter les recommandations contenues dans les accords de politique générale du CSA sur cette question?

À la fin de la session, un projet de conclusions sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/11 – Promouvoir le travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires – Projet de conclusions
- CFS 2024/52/Inf.23 – Promouvoir le travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires – Note d’information

IX. FORUM SUR L’APPROPRIATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA SUR L’ÉGALITÉ DES GENRES ET L’AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (pour information et examen)

Comme prévu dans le Programme de travail pluriannuel du CSA (2024-2027), ce Forum permettra de se pencher sur les engagements politiques des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des organismes du système des Nations Unies et de les stimuler pour promouvoir et mettre en œuvre les Directives volontaires, adoptées en 2023. Le forum réunira différents acteurs, qui pourront:

- mettre en commun leurs plans et leurs propositions concernant l’adoption des Directives volontaires;
- se pencher sur la façon dont les Directives peuvent constituer un outil utile aux responsables politiques et aux partenaires de développement;
- réfléchir aux moyens d’utiliser les Directives volontaires aux niveaux régional, national et local;
- examiner le rôle que jouent les différentes parties prenantes et les mécanismes de coordination lorsqu’il s’agit de promouvoir l’adoption des Directives;
- échanger sur les moyens de favoriser la mobilisation des parties prenantes afin que celles-ci procèdent à une mise en application des Directives volontaires qui soit adaptée au contexte.

Déroulement de la séance:

- Introduction de M^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile, Ambassadrice et Présidente du CSA
- Table ronde faisant intervenir des représentants et des spécialistes parmi les parties prenantes du CSA, y compris des représentants de membres
- Séance de questions-réponses animée par un modérateur, entre le public et les experts sur la base des questions directrices ci-après.

Les questions suivantes permettront d’orienter les débats, ainsi que les questions et observations des participants:

1. Quelles actions ou stratégies concrètes votre gouvernement ou votre collectivité peut-il mettre en œuvre pour promouvoir l’adoption des Directives volontaires sur le terrain?
2. Quels sont les types de collaboration multisectorielle et les mécanismes de coordination envisagés pour favoriser la cohérence des politiques et réduire leur fragmentation entre les différents programmes relatifs à l’égalité des genres, à la sécurité alimentaire et à la nutrition et aux secteurs connexes?
3. De quelle manière peut-on inciter les parties prenantes à s’engager dans une mise en œuvre des Directives volontaires qui soit adaptée au contexte?

4. Selon vous, comment les Directives volontaires peuvent-elles aider les responsables politiques et étayer les activités menées par l'ONU et d'autres organisations internationales aux niveaux technique, programmatique et opérationnel?

Un projet de conclusions sera présenté en séance plénière, pour examen et adoption.

Documents de travail:

- CFS 2024/52/12 – Forum sur l'appropriation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de conclusions
- CFS 2024/52/Inf.24 – Forum sur l'appropriation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Note conceptuelle
- CFS 2024/52/Inf.25 – Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

X. AUTRES QUESTIONS (pour décision)

Au titre de ce point, les modifications relatives à la composition du Bureau seront approuvées et les modalités de la 53^e session du CSA, qui se tiendra en octobre 2025, seront examinées. Le rapport final de la 52^e session du CSA, tel que présenté par le Président du Comité de rédaction, sera également adopté (des copies électroniques préliminaires du rapport final seront disponibles le vendredi 25 octobre 2024, en début d'après-midi).

NOTE CONCERNANT LES MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Afin d'enrichir et de compléter les séances plénières de la 52^e session du CSA et de donner aux partenaires et aux autres parties prenantes la possibilité de mettre en avant leurs travaux, le CSA a invité ses membres, les participants et les autres acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde à proposer des manifestations parallèles qui auront lieu:

- Lundi, de 13 h 30 à 14 h 45 (heure de Rome)
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 45 et de 13 h 30 à 14 h 45 (heure de Rome)
- Vendredi, de 10 h à 13 h – créneau spécial de trois heures pour les manifestations parallèles

Les manifestations parallèles seront choisies par la Présidente du CSA parmi les propositions reçues. Le programme complet des manifestations parallèles pourra être consulté sur la [page web de la 52^e session du CSA](#).